

REUNION DU 20 DECEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, le 20 décembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : NAVARRE Jean-Claude (qui a donné un pouvoir à NAVARRE Maurice)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18/10/2005.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Participation communale au SISA

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE BOVES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de sa réunion du 02 novembre 2005, le comité a décidé de modifier ses statuts, soit l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 03/12/2003, relatif aux compétences voiries. Cet article 3 est ainsi modifié :

- Le syndicat est en outre habilité à exercer la compétence « voirie » définie ci-après, à titre optionnel, selon le tableau joint en annexe de l'arrêté préfectoral du 03/12/2003.
- Les travaux de voirie assurés par le SIVOM de Boves concernent, à l'exclusion des travaux portant sur les chemins ruraux, de la voirie des lotissement communaux et de la création de la voirie d'accès aux lotissements.
- L'aménagement des voies communales existantes, exception faite des opérations pouvant bénéficier du bénéfice du produit des amendes de police prévue par décret 88.281 du 12 avril 1981 soit :
 - étude et mise en œuvre de plans de circulation,
 - création de parcs de stationnement,
 - installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
 - aménagement de carrefours,
 - différenciation du trafic,
 - travaux commandés par des exigences de la sécurité routière.
- L'entretien des voies communales.
- La pose et la réfection complète de bordures de trottoirs le long des voies communales, départementales et nationales en agglomération et, la construction et l'aménagement de trottoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à ces dispositions.

2. RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un recensement de la population se déroulera dans notre village au début de l'année 2006. Deux candidats s'étant présentés pour postuler au poste d'agent recenseur, un tirage au sort a désigné M^{lle} LESUEUR Virginie, résidant 481 Rue de Saint-Sauflieu à Grattepanche. M. le Maire prendra l'arrêté pour un recrutement du 19 janvier 2006 au 18 février 2006 en qualité d'agent recenseur. Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique seront

celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17. Le Conseil décide que l'agent recenseur percevra une rémunération d'un montant de 400 € brut.

D'autre part, M. le Maire propose de nommer en qualité de coordinateur communal de l'enquête de recensement, Madame ROGER Betty, résidant 460 Rue de Saint-Sauflieu à Grattepanche. Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois citées ci-dessus. Le coordinateur communal sera assisté dans ses fonctions par l'agent municipal suivant : Monsieur GOURGUECHON Francis, résidant 21 Rue Principale à Grattepanche. Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique seront celles définies par les lois précédemment citées.

3. LE POINT SUR LE PROJET DE LA CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DDE reçu en mairie dans lequel ce service fait savoir qu'il ne peut plus assurer le suivi de la carte communale ; il est précisé que, si le Conseil veut voir son projet aboutir, il faudra organiser une enquête publique et donc contacter un Commissaire enquêteur.

4. SISA : PARTICIPATION COMMUNALE

Suite à la dernière réunion du SISA du 7 décembre et devant les difficultés budgétaires rencontrées par le service d'auxiliaire de vie pour adultes handicapés, la DDASS proposait de demander une participation aux communes composant ce syndicat. Le Président ayant envisagé la fermeture de ce service, la DDASS a décidé de prendre en charge ce service.

Le Conseil soutient à l'unanimité l'action du service d'auxiliaire de vie pour le maintien des adultes handicapés à domicile. Il demande pour l'équilibre budgétaire du service annexe, la prise en charge globale des frais de personnel et de gestion par l'Etat. Il s'oppose à une participation communale pour le fonctionnement dudit service qui est l'affaire de l'Etat.

5. QUESTIONS DIVERSES

- *Entretien du Village* : M. le Maire informe l'assemblée que le devis du CAT de Cottenchy relatif à l'entretien du village devra être remis à jour pour 2006, les élus proposent de revoir le contrat point par point lors d'une prochaine réunion de la Commission des travaux.

- *Banc* : Suite à la demande d'un administré concernant la pose d'un banc sur l'espace vert au coin de la rue Principale et de la rue de Saint-Sauflieu, il est décidé dans un premier temps de ne pas réimplanter de banc sur cet espace, la Commune n'en ayant plus en stock.

- *Projet éolien* : Suite à l'avis défavorable émis par le Commissaire enquêteur, M. le Maire informe les Conseillers qu'il a adressé personnellement un courrier à M. le Préfet pour lui exprimer son point de vue face à cette position.

- *Intercommunalité* : M. le Maire présente le questionnaire sur l'intercommunalité qui sera distribué aux administrés courant janvier.

- *Logement Mairie* : Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- *Elagage* : Suite à un courrier du 26 octobre de la SARL Dumortier, mandatée par EDF, informant la Commune que cette société procédera à l'élagage du bouleau devant le hangar communal dans le courant du mois de novembre, M. le Maire précise que cette intervention sera prise en charge par l'EDF ; pour le moment, ces travaux n'ont pas encore été réalisés.

• *Salle des Fêtes* : Suite aux problèmes rencontrés lors des dernières locations il a été nécessaire de faire vidanger par deux fois les conduits sanitaires de la salle des fêtes pour un montant de 86 € TTC à chaque intervention.

• *Délibérations de soutien* : Les Conseillers décident de soutenir la Mairie de Vendeuil face à son refus de voir s'implanter sur sa commune un incinérateur de 150 000 T./an, ainsi que la ville de Verdun pour le maintien de la « Voie Sacrée » dans le réseau des Routes Nationales et non dans les Routes Départementales.

• *Colis de fin d'année* : Mme Roger informe les élus que les colis de fin d'année, au nombre de 36, sont arrivés et sont à distribuer dans la semaine. Mme Bournazel et M. Basset proposent d'aider pour la distribution.

• *Grippe aviaire* : Suite à la décision de la Préfecture de recenser les volatiles sur notre commune M. le Maire a prévu l'aménagement de l'agrainoir de la mare afin de protéger l'alimentation et éviter le contact avec d'autres espèces d'oiseaux extérieurs ou migrateurs.

Les Membres du Conseil Municipal